



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 130/11

### Objet

Projet d'acquisition de défibrillateurs pour les communes du Grand Dole

### Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

### Rapporteur

Claude FRANCOIS

**Conseil Communautaire**  
**22 décembre 2011**  
**Goux- 18h30**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 83  
Date de la convocation : 06 décembre 2011  
Date de publication : 06 janvier 2011

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

**Délégués absents ayant donné procuration :** E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

A partir d'un état des lieux des défibrillateurs déjà existants dans certaines communes et afin de permettre un accès rationnel aux appareils de défibrillation sur l'ensemble des lieux publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est prévu de lancer une consultation afin d'acquiescer un certain nombre de défibrillateurs.

Les communes volontaires n'ayant pas ce type de matériel seront équipées dès le courant de l'année 2012, l'objectif étant d'augmenter les chances de survie en cas d'accidents cardiaques et de sensibiliser la population à l'utilisation de ces appareils.

La mise en œuvre d'une consultation ou d'un appel d'offre groupé permettra :

- de rationaliser les coûts
- d'avoir un maillage cohérent du territoire.

Outre l'installation et la pose des défibrillateurs dans les communes le souhaitant, la consultation globale portera également sur la formation et la sensibilisation des élus, des responsables associatifs et des habitants à ce type d'appareils.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Octobre 2011 à février 2012	Etat des lieux des défibrillateurs présents sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en concertation avec les communes et identification des besoins des communes
Mars 2012	Lancement de la consultation groupée/appeal d'offre
Avril 2012	Etude des offres et choix d'un prestataire
Mai à septembre 2012	Formation et Installation des matériels dans les communes

L'état des lieux permettra de préciser le niveau d'investissement à prévoir de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'engage à faire l'acquisition d'un certain nombre d'appareils dans une limite budgétaire estimée à 100 000 euros (c'est-à-dire l'équivalent d'une soixantaine d'appareils).

L'achat sera réalisé au titre de l'article L. 5211-4-3 du CGCT qui prévoit dorénavant qu' « afin de permettre une mise en commun de moyens, un EPCI à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le matériel relevant de la propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté et son Président seront compétents pour mettre en œuvre le règlement de mise à disposition contenant les éléments suivants :

- description du matériel mis à disposition,
- durée de la mise à disposition,
- conditions d'entretien,
- modalités financières de la mise à disposition.

Il est entendu que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra procéder à l'achat du matériel, les communes volontaires prenant en charge les frais de fonctionnement liés, notamment l'exigence d'une attestation d'assurance civile en vigueur pour la commune bénéficiant de la mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, moins 3 abstentions :

- APPROUVE le projet d'acquisition de matériel de type défibrillateurs dans les communes du Grand Dole,
- SOLLICITE les collectivités ou autres financeurs potentiels pour le subventionnement de ce type d'appareil,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes administratifs et budgétaires s'y rattachant et notamment les règlements de mise à disposition du matériel auprès des communes membres qui se seraient engagées dans la démarche, sur la base d'une convention de mise à disposition adoptée au titre de l'article L5211-4-3 du CGCT.

Fait à Dole,  
Le 22 décembre 2011,  
Le Président,